

5 - INITIATIVES OFFICIELLES

Les organisations internationales et gouvernements ont été très actifs en 2003. Nous débiterons avec le Sommet mondial de la société de l'information et le projet de convention sur la diversité culturelle, avant de nous pencher sur les relations compliquées que les collectivités locales entretiennent avec les TIC, en France et dans le reste du monde. Nous terminons par une description des nouveaux organismes qui s'occupent des TIC en France.

Le Sommet mondial de la société de l'information

Fabienne Canal et Michel Berne

La première phase du premier Sommet Mondial de la Société de l'Information (SMSI) organisé dans le cadre de l'ONU, par l'Union Internationale des Télécommunications (UIT) s'est déroulée à Genève du 10 au 12 décembre 2003. La seconde aura lieu à Tunis en 2005¹.

C'est la réalisation de la résolution 56/183 approuvée par l'Assemblée générale des Nations Unies en 2001, suivie d'un long parcours dans de nombreux pays².

Ce sommet avait pour objectif de préciser « les multiples enjeux attachés au développement des nouvelles technologies ». C'est un événement important dans le domaine des TIC qui peut être comparé au sommet de Rio en 1992 pour l'environnement.

La société mondiale de l'information évolue rapidement avec l'accélération de la convergence entre les télécommunications, le multimédia, les TIC etc. entraînant des bouleversements dans tous les domaines de la vie quotidienne : diffusion des connaissances, nouvelles pratiques économiques et commerciales, médias, politique, loisirs etc... Ne parle-t-on pas du « nouvel ordre internet » ?

L'ambition de ce sommet fut de mettre les TIC au service du développement en rassemblant, pour la première fois, les principaux décideurs de la vie publique, du secteur privé, de la société civile et des ONG. L'ambition du SMSI est de mettre les TIC «au service» du développement selon les termes de la *Déclaration du millénaire* de l'ONU.

Deux documents ont été adoptés lors du sommet : une *Déclaration de principes* et un *Plan d'action*.

¹ Site web du SMSI : <http://itu.int/wsis>

² Voir le document publié par l'INT à cette occasion : *Territoires et sociétés de l'information en France*, INT, Laboratoire Critic, 2003

L'année des TIC 2003 :

Télécom - Electronique - Informatique - Médias - Internet

Le « Plan d'action » et les cibles 2015

- connecter les villages à des moyens TIC et créer des points d'accès communautaire ;
 - connecter les universités, les collèges, les établissements d'enseignement secondaire et les écoles primaires à des moyens TIC ; connecter les centres scientifiques et les centres de recherche à des moyens TIC ;
- connecter les bibliothèques publiques, les centres culturels, les musées, les bureaux de poste et les archives ainsi que les centres de santé et les hôpitaux à des moyens TIC ;
- connecter toutes les administrations publiques, locales et centrales, et les doter d'un site web et d'une adresse e-mail ;
- adapter tous les programmes des écoles primaires et secondaires afin de relever les défis de la société de l'information, compte tenu des conditions propres à chaque pays ;
- donner accès à toute la population mondiale aux services de télévision et de radiodiffusion ;
- encourager l'élaboration de contenus et réunir les conditions techniques propres à faciliter la présence et l'utilisation de toutes les langues du monde sur l'Internet ;
- faire en sorte que plus de la moitié des habitants de la planète aient accès aux TIC.

Mais ces cibles techniques ne pourront aboutir sans l'accompagnement de mesures prises par les gouvernements et les partenaires pour la promotion des TIC pour le développement.

Les voies proposées à l'issue du sommet comprennent à la fois des mesures de bon sens (faire des plans, tenir compte des besoins etc.) et des principes relativement novateurs portant sur :

l'établissement de partenariats public-privé ;

la prise en compte de la notion de durabilité ;

la création d'un domaine public riche ;

l'étude de la viabilité de portails multipartenaires nationaux ;

l'adoption d'un ensemble de mesures corrélées, y compris, entre autres : projets de pépinière d'entreprises, placements de capital-risque (aux niveaux national et international), fonds d'investissement publics (y compris micro-financement pour les PME et les micro-entreprises), stratégies d'encouragement de l'investissement, appui à l'exportation de logiciels et appui aux réseaux de R&D et à la création de parcs de logiciels.

L'année des TIC 2003 :

Télécom - Electronique - Informatique - Médias - Internet

Voilà un projet ambitieux dont le but final est de mettre un terme à la fracture numérique d'ici à 2015. La déclaration finale s'appuie sur les points énoncés. Personne ne peut être en désaccord mais le projet est d'envergure. Il ne peut se limiter aux aspects « technicistes » et commerciaux. De sa réalisation et des principes qui l'accompagneront dépendront la société de l'information du XXIème siècle et les valeurs qui la constitueront, notamment dans les dimensions éthiques et socio-culturelles. Prochaine étape, l'évaluation prévue à Tunis en 2005 .

Un sommet qui n'était pas de tout repos

Un sommet planétaire suscite toujours beaucoup d'espoirs, qui ne se concrétisent pas toujours dans l'instant. Le SMSI qui s'est tenu à Genève ne déroge pas à la règle. Avec 11000 participants, représentant presque 1500 entités, (dont 98 entreprises, 631 médias et 481 ONG) et une déclaration finale pleine de bon sens et de bons sentiments, il a apparemment rempli son office. Il a aussi permis de prendre la mesure de la fracture numérique Nord-Sud. Mais les spécialistes des TIC pensent généralement que cette première rencontre n'a pas tenu toutes ses promesses.

Les chefs d'Etat des grands pays ne sont pas venus (la France était représentée par le premier ministre, M. Raffarin) et les Etats-Unis ont été plus que discrets. Au contraire, les pays du Sud étaient massivement représentés au plus haut niveau, mais cela ne suffisait pas pour prendre des décisions impliquant des financements.

Par ailleurs, les ONG ont été mécontentes de voir tout le travail de préparation qu'elles avaient remarquablement conduit « confisqué » par les Etats et un certain nombre d'entre elles se sont désolidarisées de la déclaration finale officielle.

Parmi les points qui n'ont pas abouti lors du Sommet, notons :

le financement du Plan d'action : le président du Sénégal avait proposé la création d'une taxe sur les ordinateurs ou les communications téléphoniques. Elle a été refusée, mais un groupe de travail va être créé à ce sujet auprès du Secrétaire général des Nations-Unies ;

le soutien aux droits de l'homme, car qui dit information dit liberté d'expression. Les ONG auraient voulu une déclaration plus volontariste et certaines s'offusquent du choix de la Tunisie pour la 2^{ème} phase du sommet en 2005 ;

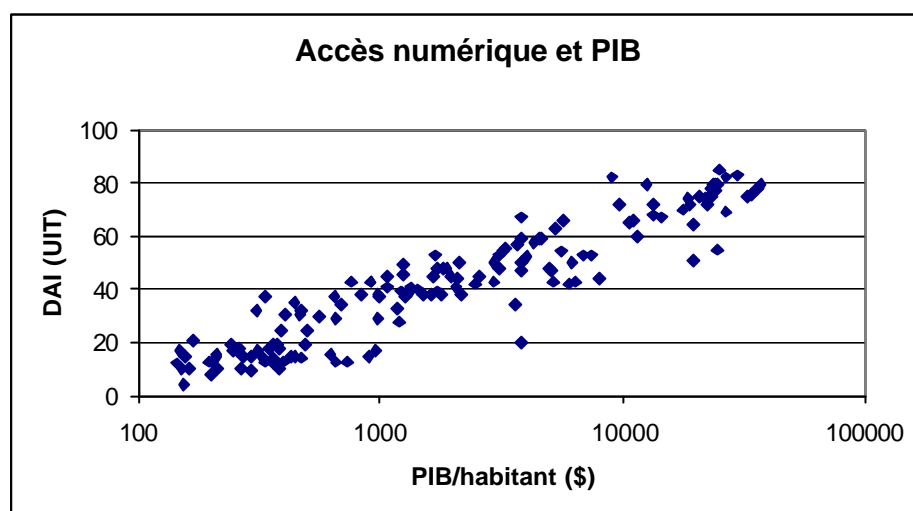
la gouvernance de l'internet : la création d'une agence de l'ONU pour remplacer ICANN faisait l'objet d'une proposition soutenue par la Chine et des pays en développement ; les Etats-Unis y sont fermement opposés. La déclaration finale demande la création d'un groupe de travail sur ce sujet au Secrétaire général des Nations-Unies.

La suite du processus sera donc cruciale

L'année des TIC 2003 :

Télécom - Electronique - Informatique - Médias - Internet

Le sommet a permis de prendre la mesure de la fracture numérique qui sépare les pays riches et les pays pauvres. L'UIT a publié un document qui donne un « indicateur d'accès numérique » (DAI, pour *Digital Access Index*) pour chaque pays. Le DAI rend compte de la pénétration du téléphone et de l'internet, des prix d'accès à l'internet ainsi que du degré d'éducation. Depuis Jipp, on sait que la pénétration du téléphone est corrélée au Produit intérieur brut par habitant (PIB). Nous présentons ici la « courbe de Jipp » pour l'indicateur DAI³ dans 140 pays et il est clair que sa corrélation avec le PIB/habitant est excellente.



Source des données : UIT

Sans surprise, en tête on trouve les pays nordiques et la Corée du Sud. Les Etats-Unis sont à la 11^{ème} place et la France est 22^{ème} ex-aequo avec l'Italie et la Slovénie. En queue pointent les pays d'Afrique francophone et l'Ethiopie.

Mais la société de l'information exige plus que l'accès aux moyens de communication : il faut aussi que la circulation de l'information soit libre pour qu'elle soit fiable et crédible, et donc utile. Nous proposons donc de confronter le DAI à un indice de la liberté de la presse⁴. Nous savons combien cette méthode est brutale et contestable, mais elle nous permet de mesurer pourquoi un certain malaise est apparu lors du SMSI : cette fois-ci, comme on le constate sur le graphique, la corrélation de l'indice de liberté de la presse avec le DAI (et donc avec le PIB/habitant) n'est pas bonne ce qui signifie que la liberté des médias est un choix politique et non plus seulement contraint par l'économie. C'est cette dimension qui a été difficile à discuter lors du sommet de Genève, c'est pourtant celle qui permettra à la société de l'information d'atteindre pleinement ses buts.

³ L'équation obtenue économétriquement avec ces valeurs est :

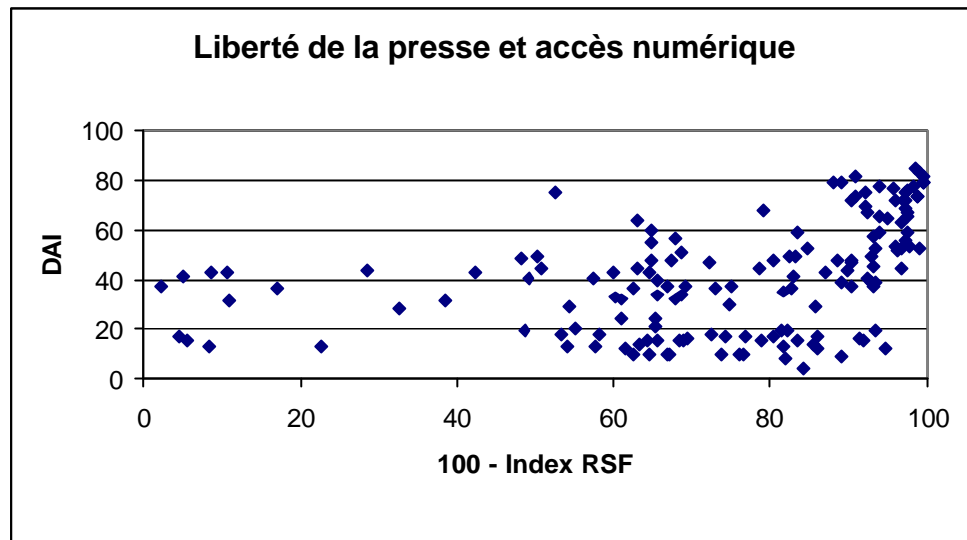
$$\text{DAI} = 12,66 \ln(\text{PIB/hab en } \$) - 53,54 \quad \text{L'ajustement est de bonne qualité } (R^2 = 0,89)$$

La méthodologie et l'étude complète sont disponibles auprès de l'auteur : michel.berne@int-evry.fr ; les données sont celles de l'UIT : <http://www.itu.int>

⁴ En reprenant l'index produit par Reporters sans frontières. <http://www.rsf.fr>

L'année des TIC 2003 :

Télécom - Electronique - Informatique - Médias - Internet



Source des données : UIT et RSF

Diversité culturelle

Michel Berne

En octobre 2003, la Conférence générale de l'Unesco a voté un texte sur la diversité culturelle. Une première déclaration avait été adoptée sur ce sujet en 2001, mais par ce nouveau texte, l'Unesco a lancé la mise au point d'une convention, juridique-ment contraignante sur le sujet. La France et les pays franco-phones, le Canada en tête, ont joué un rôle majeur dans cette démarche. Il s'agissait de défendre les cultures minoritaires contre l'hégémonie de l'industrie américaine du divertissement. Rappelons que le cinéma représente la plus importante des exportations des Etats-Unis. L'Unesco avait déjà créé une Alliance globale pour la diversité culturelle.

Début 2003, sur les 144 pays membres de l'OMC, seulement 22 avaient « libéralisé » leurs échanges culturels mais les négociations sur les services, à venir dans le cadre de l'OMC, représentaient une menace potentielle pour l'avenir de la diversité culturelle.

Par ailleurs, la France a obtenu en juillet 2003 le maintien d'un droit de veto des membres du Conseil européen en matière d'accords internationaux « dans le domaine des services culturels et audiovisuels » dans le projet de Constitution européenne qui a été élaboré par la Convention présidée par V. Giscard d'Estaing. Si ce dernier texte est adopté, cela permettra de pérenniser les politiques de soutien à la culture en France.

Déreglementation en Europe

Michel Berne

Le 25 juillet 2003 seulement 6 pays sur 15 de l'Union européenne avaient transposé dans leur droit national le nouveau «paquet réglementaire» des télécommunications. La France a reçu fin 2003, comme six autres retardataires, une injonction de la Commission⁵. Les nouvelles dispositions impliquent une analyse au niveau national de la situation des marchés, qui servira ensuite à fonder leurs décisions⁶. Les autorités de régulation nationales doivent notifier tous ces éléments à la Commission qui les valide comme le prévoit l'article 7 de la directive-cadre. Ce mécanisme de communication a beaucoup occupé les spécialistes en 2003, car selon les modalités pratiques finalement adoptées, le système aurait pu devenir une simple formalité ou un parcours kafkaïen. La Grande-Bretagne, bonne élève européenne, était prête et la Commission européenne a inauguré le processus avec une notification d'Oftel.

Des informations sur la question de la brevetabilité des logiciels sont disponibles dans la section Logiciels libres du chapitre Electronique-Informatique.

Concernant les droits numériques, voir le chapitre Internet et Medias.

Enfin la question de la protection des données personnelles (et d'une manière générale de la vie privée) évolue vite sous deux contraintes : la technologie, qui progresse à grands pas et qui permet le développement de nouveaux systèmes toujours plus intrusifs, et la situation internationale.

Sur ce dernier point, les Etats-Unis, inquiets pour leur sécurité intérieure, ont fait pression sur l'Union européenne pour renforcer les mesures concernant les voyageurs entrant sur leur territoire. Ainsi, ils ont demandé le remplacement des passeports existants par de nouveaux modèles à lecture optique au 1^{er} octobre 2003. Devant l'impossibilité technique de réaliser ce changement à cette date, un délai a été accordé jusqu'au 26 octobre 2004. De plus, ils ont exigé la communication par les compagnies aériennes des dossiers de réservation des passagers se rendant aux Etats-Unis. Une négociation difficile a suivi et 35 données nominatives sont transmises aux autorités américaines. La proposition européenne initiale portait sur 19 données et les américains en voulaient 39. Tout ceci ne se fait pas sans difficultés, comme plusieurs exemples l'ont montré : par exemple, des vols annulés à cause de passagers homonymes de personnes suspectes aux Etats-Unis.

Voir le chapitre Biométrie pour plus de détails.

⁵ Voir au chapitre 7 la section sur la situation française pour des détails sur ce sujet.

⁶ Définition des marchés, désignation des opérateurs puissants, obligations réglementaires et internationales

Fracture numérique territoriale : Le temps des grandes manœuvres

Jean-Maurice Bruneau

Le service public des télécommunications a progressivement perdu de sa pertinence avec la déréglementation et la privatisation de l'opérateur historique. Si un service universel en matière de téléphonie fixe est assuré par France Telecom, il n'intègre pas pour autant le haut débit. La concurrence dans les télécommunications incite les acteurs de ce secteur, et les opérateurs en particulier, à segmenter verticalement le territoire en divers marchés adressables (nombre et taille des entreprises, densité de l'habitat). Les opérateurs de télécommunications continuent de concentrer leurs efforts en direction des grandes agglomérations ou des segments des clientèles dont les masses critiques sont une garantie d'un retour sur investissement rapide. Selon l'ORTEL⁷, il existe en France un territoire numérique à 3 vitesses :

- les zones dites de « concurrence » (2 % du territoire pour 32 % de la population) ;
- les zones dites « d'opportunité » (20 % du territoire pour 42 % de la population) ;
- les zones dites de « fragilité » (78 % du territoire pour 26 % de la population).

Soucieux de leur image de marque en matière d'offre, les opérateurs parlent de couverture du territoire en entendant l'ambiguïté sur ce terme sans préciser s'il s'agit de couverture géographique ou de couverture de population du territoire.

Dans ce contexte, la question de la contribution financière des collectivités territoriales à la réduction de la fracture numérique reste toujours posée. La Loi sur l'économie numérique (LEN) en discussion à l'Assemblée nationale et au Sénat fin 2003 essaie de répondre à cette question. Début 2003, une première lecture à l'Assemblée nationale a tenté, au travers de l'article L 1425-1, de reconnaître clairement aux collectivités territoriales la faculté d'être opérateurs de télécoms. Le 10 juin 2003, Thierry Breton, le PDG de France Télécom, s'engage, lors d'une conférence de presse, à fournir un accès à l'ADSL en 2005 à 90 % de la population. Le 24 juin, le Sénat propose un amendement plus restrictif. Certains élus y voient le résultat d'un intense lobbying de France Télécom... Des élus pionniers et fortement impliqués dans le déploiement expérimental d'infrastructures haut débit (Conseil Régional d'Alsace ; Conseils généraux de l'Ariège, du Cher, de la Manche et de l'Oise ; syndicat Sipperec) réaffirment vivement la nécessité pour les collectivités territoriales d'avoir le pouvoir d'exercer des fonctions d'opérateur de télécommunications.

L'Etat qui, rappelons-le, détient la majorité du capital de France Telecom ne peut rester insensible à la préservation de la position dominante de l'opérateur historique. Ce dernier cherche à

⁷ Rapport établi à la demande de la Datar. ORTEL regroupe Tactis et Idate.

L'année des TIC 2003 :

Télécom - Electronique - Informatique - Médias - Internet

maintenir sa position en retardant au maximum le déploiement des réseaux alternatifs afin de rentabiliser son infrastructure existante et en déployant massivement l'ADSL. L'Etat favorise une certaine décentralisation de l'aménagement du territoire numérique sans arriver à mettre en place de véritables méca-nismes de péréquation financière. Si le Gouvernement est favorable à ce que les collectivités locales puissent devenir opérateurs de télécommunications, il leur laisse la charge financière pour déployer les infrastructures de réseaux. Face à la fracture numérique, la possibilité de mobiliser des « tuyaux » et des « contenus informationnels » reste une marge de manœuvre stratégique importante pour les élus des collectivités territoriales.

Malgré l'instabilité juridique, le refus de certains opérateurs de donner les plans de leurs réseaux, et les risques financiers encourus, des collectivités continuent d'expérimenter la mise en œuvre de réseaux hauts débits :

- la Communauté d'agglomération de Pau a installé un réseau de 40 kilomètres de fibre optique de « Très Haut Débit » (réseau métropolitain) en vue de développer la téléphonie sur IP, la TV numérique, la vidéo à la demande et les services de connexion à internet ;
- en région Bretagne, des liaisons satellitaires et boucle locale radio laser sont testées pour connecter des îles au continent ;
- la Communauté de communes du Massif du Vercors déploie un réseau alternatif haut débit combinant le courant porteur en ligne (CPL), le wifi et le satellite ;
- la Communauté de communes de Sillé le Guillaume dans la Sarthe expérimente le haut débit par wifi et tente de trouver un modèle économique fiable pour les zones rurales.

Si des collectivités territoriales peuvent agir directement sur l'offre, d'autres jouent également sur la demande en mutualisant les budgets d'infrastructures et de services pour leurs besoins propres. C'est ainsi que la Communauté Bayonne-Anglet- Biarritz a utilisé le levier des achats publics pour inciter l'opéra-teur alternatif LDCom à raccorder son réseau national de fibre optique à celui de la collectivité territoriale basque.

Les cités numériques

Bruno Salgues

Peut-on stimuler le développement économique et social grâce aux TIC ? C'est le pari des « villes numériques » dont nous présentons ici quelques exemples.

Historiquement, les Zones de télécommunications avancées (ZTA) ont d'abord été construites en France dans le cadre du vaste plan d'investissement dans les télécommunications des années 1970-1980. Le Futuroscope près de Poitiers, Labège près de Toulouse, Villeneuve d'Ascq près de Lille sont des exemples de ces zones. Curieusement, le concept n'a pas été poussé très loin

L'année des TIC 2003 :

Télécom - Electronique - Informatique - Médias - Internet

en France. Le renouveau de ces zones a été marqué par la réussite maintenant célèbre de Bangalore en Inde, et du *telecom corridor* en Malaisie, puis de la *cybercity* de l'île Maurice et de la *smartcity* d'Égypte. Toutes ces zones se caractérisent par une même recette, recette que l'on n'avait pas trouvée pour les ZTA françaises.

D'abord se concentrer sur un lieu...

Ebène Cybercity, la « cybercité⁸ » de l'île Maurice se construit à l'image de la zone de Bangalore en Inde. C'est d'ailleurs un consortium de ce pays qui intervient dans la conception de la zone. A six mois de l'inauguration, 35 % de la surface de la tour principale a déjà été « achetée ». L'ensemble est géré par BPML (Business Park of Mauricius Ltd). Elle a coûté 1,5 milliards de roupies, environ 50 millions d'euros, sans compter les équipements informatiques et de télécommunications qui font l'objet d'un appel d'offre en cours. La construction a été financée par une ligne de crédit indienne de 600 millions de roupies avec l'embauche de 850 travailleurs indiens sur les 1000 personnes qui participent à cette construction réalisée par Larsen et Toubro Shapoorji Pallonji, qui ont déjà construit la « cyber tower » de Hyderabad en Inde. L'ensemble comprend une tour high-tech, un « village industriel », un centre de formation, un hôtel, etc. La tour a douze étages pour environ 40 000 mètres carrés. CB Richard Ellis est chargé de la commercialiser, essentiellement pour des activités de BPO (Business Process Outsourcing), comme par exemple les DRC (Data Recovery Centers).

La première phase du « *smart village*⁹ » égyptien a été inaugurée en septembre 2003. Il est localisé à 15 minutes du centre du Caire. Ce village est un exemple extraordinaire d'infrastructure de pointe, et de l'engagement de l'Égypte dans le futur. Un environnement de télécommunication de qualité est fourni. A la fin des quatre phases, soit en 2007, il y aura 57 immeubles de bureaux avec approximativement 20 000 employés, avec une surface totale de 1,3 million de mètres carrés.

Puis y mettre des écoles et un incubateur d'entreprises de télécommunications

Bangalore, qui hébergeait déjà depuis longtemps le prestigieux Indian Institute of Science, a vu se créer ex-nihilo des écoles de télécommunications parmi les meilleures. Les mauvaises langues affirment qu'elles ont profité du processus BtoB¹⁰ qui a vu le retour au pays de nombreux PhD des grandes universités américaines de Stanford et du MIT – ou des informaticiens que la crise de la high-tech a privé de travail aux États-Unis.

L'exemple malaisien est plus simple à analyser. Autrefois connu comme University Telekom (Unitele), l'université de multimédia¹¹ (MMU) est actuellement opérationnelle avec deux campus : Cyberjaya et Melaka. Le premier est placé stratégiquement au cœur de Cyberjaya¹², la

⁸ <http://www.bpmlmauritius.mu/index.html>

⁹ <http://www.smart-villages.com/index.htm>

¹⁰ *Business to Business*, ou ici, *Back to Bangalore*

¹¹ <http://www.mmu.edu.my>

¹² <http://www.cyberjaya-msc.com>

L'année des TIC 2003 :

Télécom - Electronique - Informatique - Médias - Internet

première ville intelligente de la Malaisie créée dans un endroit privilégié avec une infrastructure avancée de télécommunications, le corridor multimédia (MSC). Cyberjaya est approximativement à 40 minutes du centre de la ville de Kuala Lumpur. Elle offre une formation variée autour des technologies de l'information et de communication alliant les sciences de l'ingénieur mais aussi le management, le droit, la sociologie, etc.

Maurice a créé à partir de rien une Université de Technologie située dans la zone dont l'objectif est de disséminer les technologies de l'information et de la communication dans d'autres secteurs économiques.

Dans les cités indienne, égyptienne ou mauricienne, la première activité consiste à mettre en place un incubateur par l'intermédiaire de regroupements des acteurs présents dans les télécommunications. Ainsi, Sunresh Munbodh, le président de la NCB (National Computer Board) est à l'origine de la création de l'incubateur « technologie de l'information » de l'île Maurice. Cet incubateur occupe deux étages d'un immeuble avant de rejoindre la *cybercity*. Tekidesa LTD est une des firmes issues de l'incubateur. Elle vient de lancer en juillet 2003, le site Kiprix.com, qui est une vitrine en ligne de commerçants mauriciens. Arvi Biandur, le directeur de cette firme est arrivé de l'Inde en août 2002. Il a décidé de se lancer dans le e-commerce. Cet exemple ne présenterait pas d'intérêt s'il n'était l'un des représentants de la fertilisation croisée des cybercités.

Ensuite, faire voter des lois favorables au développement

Comme l'Inde et la Malaisie, l'Egypte a une loi spéciale pour les investissements dans les télécommunications. La loi égyptienne d'investissement N° 8 date de 1997. Elle inclut une propriété sans restriction des capitaux d'investissement par les investisseurs locaux et étrangers, le droit de transférer librement des fonds dans et hors du pays, y compris le rapatriement de bénéfices illimités pour le capital investi, des exonérations d'impôt de 10 ans sur des bénéfices distribués, plus, dans certaines conditions deux années additionnelles, le droit d'acquérir et posséder les terrains et les biens immobiliers. Le texte précise qu'il y a une garantie pour les capitaux et les fonds apportés au projet, de manière à ce que celui-ci ne puisse être nationalisé, exproprié, ou confisqué. Les taxes à l'importation sont de 5 % sur toutes les machines, les équipements et appareils importés par les compagnies sur place.

Tous ces facteurs attirent les entreprises...

Avec ces lois favorables, les grandes compagnies ont rejoint rapidement la cité indienne de Bangalore, notamment, HP-Compaq, Cisco, Microsoft, Oracle et Qualcomm. Ces mêmes entreprises ont annoncé leur présence à Maurice. Elles ont signé un accord d'installation avec l'administration du village du Caire pendant la visite du président égyptien aux USA en mars 2001. Aussi, des compagnies locales se « délocalisent » dans le village. Le village égyptien a reçu les firmes locales Systel, Adcom, MENA (Middle East News Agency), RAYA Holding, NTC,

L'année des TIC 2003 :

Télécom - Electronique - Informatique - Médias - Internet

LINK.dot.NET, ECG (Engineering Consultants Group), AA Technologies, DanNet MEA, et Eastern Networks North Africa pour ne citer que les plus importantes.

Et enfin, favoriser les échanges entre les cybercités...

Les firmes actives dans le service se mondialisent via les cybercités. La firme indienne Hinduja a créé un centre d'appel de 900 agents à l'île Maurice plutôt qu'aux Philippines. La firme espère que son centre atteindra plus de 2000 agents. Hinduja, qui emploie 25000 personnes dans 50 pays, a un chiffre d'affaires de l'ordre de 22 crores de roupies¹³. Les principaux secteurs utilisateurs de ces services sont l'automobile, l'agriculture, certains secteurs manufacturiers, l'énergie et les télécommunications. La Malaisie a aussi profité des entreprises indiennes, et a elle aussi contribué à créer des entreprises à Maurice. En revanche, le *smart village* égyptien, plus récent n'a pas accueilli de nouvelles entreprises de ces zones.

e-Superstructures

Michel Berne

On ne peut pas dire que l'administration française manque de structures adaptées pour gérer le développement des TIC dans notre pays. C'est plutôt l'inflation qui nous guette sur ce plan ! L'excellent site gouvernemental www.internet.gouv.fr propose une liste impressionnante que nous commentons ici.

En tête viennent trois types de Comités, où se définit la politique de l'Etat :

- Le Comité interministériel pour la Société de l'Information (CISI), dont le dernier s'est réuni le 10 juillet 2003 pour traiter de la démocratisation des usages des TIC (Internet au service des familles en particulier) ;
- Le Comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire (CIADT), qui traite en particulier des plans d'action accompagnant la couverture du territoire en haut débit ;
- Le Comité interministériel pour la réforme de l'Etat (CIRE).

Puis viennent de multiples structures dont certaines ont été créées dans le cadre du RE/SO 2007, le plan pour une REpublique numérique dans la SOciété de l'information initié par le Gouvernement en novembre 2002.

Il existait déjà de grandes entités « traditionnelles » (DIGITIP, SGDN, DATAR, DDM etc.), le CSTI, le CGTI et les chargés de mission TIC dans les ministères, les associations « bénies » par les pouvoirs publics (comme le Forum des droits sur l'Internet), des missions ponctuelles (comme la « Compétitivité numérique des PME »).

¹³ Sachant que : 1 crore = 100 lakh, qu'un lakh = 100 000 et qu'une roupie = 0,0176 € La valeur en euros sera donnée dans l'édition de l'année prochaine (NDLR).

L'année des TIC 2003 :

Télécom - Electronique - Informatique - Médias - Internet

Le décret du 22 février 2003 a créé l'ADAE qui a un rôle d'impulsion et de coordination de l'action des administrations : choix de normes, maîtrise d'ouvrage de services opérationnels etc. Le CISI du 10 juillet 2003 a remplacé la MAPI, (Mission interministérielle pour l'accès public à la micro-informatique, à l'internet et au multimedia) par la DUI et créé le CCI.

Principales entités administratives ou assimilées

ADAE - Agence pour le développement de l'administration électronique, *Premier Ministre*

CCI - Conseil consultatif de l'internet, *Ministère de la Recherche*

CGTI - Conseil général des technologies de l'information, *Ministère de l'Industrie*

CSTI - Conseil stratégique des technologies de l'information, *Premier Ministre*

DATAR - Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale, *Premier Ministre*

DIGITIP - Direction générale de l'industrie, des technologies de l'information et des postes, *Ministère de l'Industrie*

DDM - Direction du développement des médias, *Premier Ministre*

DUI - Délégation aux usages de l'internet, *Ministère de la Recherche*, 2003

MEN - Mission pour l'économie numérique, *Ministère de l'Economie*, 2000 (créée pour 5 ans)

FAEM - Fonds d'aide à l'édition multimédia, *Centre national de la cinématographie*



Les documents de ce site sont sous [Creative Commons License](#)



N.B.